



Traitement plainte violence conjugale

Par Triskel

Bonjour,

J'ai porté plainte début novembre contre mon conjoint pour des fait de violence conjugale physique entraînant 7 jours d'itt. Il était en sursit probatoire lors des faits, pour une autre affaire. J'ai eu une ordonnance de protection en decembre pour 12 mois. A ce jour je n'ai eu aucun retour de ma plainte et Monsieur non plus.

Est ce normal ?

Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35505]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35505[/url]

La victime n'est pas forcément informée de l'avancement de l'enquête. Elle peut interroger la police ou la gendarmerie ou bien le tribunal où est enregistré sa procédure pour être informée du suivi de la plainte.

Vous pouvez aussi appeler le 3919 pour un accompagnement plus précis..